



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 28 janvier 2015 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieus, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le représentant de Pointe-Fortune, Jean Roy, le maire de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le représentant de Sainte-Justine-de-Newton, Jacques Séguin, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le directeur général adjoint, Raymond Malo, le greffier, David Morin, le conseiller en communication, Simon Richard, le conseiller en sécurité incendie, Michel Vaillancourt et madame la directrice générale adjointe, Mylène Blais.

Est absent le maire des Cèdres, Raymond Larouche.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

Le directeur général informe les membres du conseil que les présentations PowerPoint ne seront plus utilisées et que l'ordre du jour sera dorénavant affiché sur les écrans. Il informe également les membres du conseil que les pièces porteront maintenant le numéro du point à l'ordre du jour. Ces changements s'inscrivent dans le processus afin d'améliorer l'efficacité du greffe de la MRC.

15-01-28-01

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-01-28-02

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant les points 11.2.1, 11.2.2, 11.2.3, 11.2.4, 11.2.5, 11.2.6, 11.2.7 et 13.1.2 après le point 18. « Période de questions allouée aux citoyens », afin de les traiter en huis clos et de changer le titre du point 7.1 par Table régionale de communication - élue déléguée : adoption.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014 : ADOPTION

Il est demandé que soit enlevé le dernier considérant de la résolution 14-11-26-16 et que soit changé le point 7.3 du procès-verbal du 26 novembre en remplaçant le nom de M. Claude Pilon par M. Jean-Yves Poirier.

15-01-28-03

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 26 novembre 2014 avec les modifications proposées.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE VAUDREUIL-SOULANGES

La représentante de la communauté d'affaires de Vaudreuil-Soulanges, madame Jeanick Mainville, présente le répertoire des microentreprises et des travailleurs autonomes de la région et en fait le dépôt.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 8 DÉCEMBRE 2014 : DÉPÔT

Dépôt du compte rendu en remplaçant, à la page 2 les mots « d'une table technique », par les mots « du sous-comité ».

5.2 TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 22 JANVIER 2015 : ADOPTION

Madame Denise Godin Dostie explique le compte rendu qui inclut deux résolutions aux fins d'adoption.

15-01-28-04

Il est proposé par monsieur **Ed Prévost**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adopter** le compte rendu de la Table territoriale sur la politique de développement social durable du 22 janvier 2015.

Proposition adoptée.

CENTRE PRÉNATAL ET JEUNES FAMILLES

CONSIDÉRANT QUE la mission du Centre prénatal et jeunes familles est d'offrir aux familles, indépendamment de leur classe sociale, un établissement où l'on retrouve des services pour répondre à leurs besoins tels que des services paramédicaux, éducatifs, informatifs ainsi qu'une halte-garderie sous un même toit;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'un des volets de l'organisme consiste à la mise en place d'une offre de services destinée aux familles vulnérables de Vaudreuil-Soulanges, et ce, en collaboration avec les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE ce volet de l'organisme correspond à deux des objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011, soit « l'accessibilité aux services offerts sur le territoire pour les populations les plus vulnérables » et la « bonification de l'offre de services de santé afin d'en assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité sur le territoire ».

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une contribution financière de cinq mille dollars (5 000 \$) pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles dans le poste budgétaire 02 590 00 447;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise par les membres de Table territoriale sur la Politique de développement social durable lors de sa rencontre du 22 janvier 2015;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-05

Il est proposé par monsieur **Ed Prévost**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'appuyer** le Centre prénatal et jeunes familles, **d'octroyer** la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) pour la mise en place d'une offre de services aux familles vulnérables et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer l'entente.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la mission du Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges est d'améliorer les conditions de vie des jeunes adultes de 16 à 35 ans de Vaudreuil-Soulanges, en les soutenant dans leurs démarches vers l'emploi, un retour aux études ou un projet d'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme œuvre depuis 19 ans à la réalisation de cette mission dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'à partir du 1^{er} avril 2015, le Carrefour jeunesse-emploi ne sera plus financé pour sa mission globale, mais plutôt par des ententes de services propres à des clientèles spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau mode de financement limitera la capacité de l'organisme à desservir, sans distinction quant à leur statut, l'ensemble des jeunes de notre région;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise par les membres de la Table territoriale sur la Politique de développement social durable lors de sa rencontre du 22 janvier 2015;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-06

Il est proposé par monsieur **Ed Prévost**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **de reconnaître** l'apport du Carrefour jeunesse-emploi et le dévouement de son équipe auprès des jeunes de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.3 COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ DU 3 DÉCEMBRE 2014 : DÉPÔT

Madame Aline Guillotte fait le dépôt et explique le compte rendu.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTES APPROUVÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

15-01-28-07

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** la liste MRC 15-01-28.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-01-28, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - OPPOSITION À UN CONSIDÉRANT DE LA RÉSOLUTION N° 14-11-26-16 : POSITIONNEMENT

Point traité par l'adoption du procès-verbal du 26 novembre 2014.

7. COMMUNICATIONS

7.1 TABLE RÉGIONALE EN COMMUNICATION - ÉLUE DÉLÉGUÉE : ADOPTION

15-01-28-08

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de nommer** madame Danie Deschênes à titre d'élue déléguée.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1 FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : OPPOSITION

CONSIDÉRANT le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50 % des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53 % à partir de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne rembourse pas, pour les municipalités locales payant plus de 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec, le différentiel entre ce 80 % et les 53 % des coûts fixés du Règlement;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges paie 111,10 % des coûts des services de la Sûreté du Québec pour la facturation 2014;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec envoie à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un trop-perçu (remboursement), soit une somme prévue en 2014 de six-millions-cinq-cent-quarante-huit-mille-neuf-cent-soixante-quatre dollars (6 548 964 \$) représentant le différentiel entre le pourcentage du calcul du partage de la facture (111,10 %) et le pourcentage du calcul du coût des services de la Sûreté du Québec de 80 %;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement ne rembourse pas le différentiel entre le 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et le pourcentage de la quote-part des municipalités établie selon le Règlement sur la somme payable (53 %), évaluée en 2014 pour la seule MRC de Vaudreuil-Soulanges à cinq-millions-six-cent-quatre-vingt-cinq-mille-trois-cent-soixante-et-un dollars (5 685 361 \$);

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années c'est une ponction de vingt-huit-millions-quatre-cent-vingt-six-mille-huit-cent-six dollars (28 426 806 \$) qui a été perçu à même l'assiette foncière des municipalités locales, sur les salaires des citoyens déjà imposés aux paliers fédéral et provincial, ce qui constitue une double imposition;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de la péréquation payée aux municipalités absorbant moins de 53 % des coûts des services de la Sûreté du Québec est payée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'autres municipalités qui sont victimes de ce système fiscal inique;

CONSIDÉRANT que de par ce mode de péréquation, par exemple en 2014, la MRC Bonaventure paie 18,69 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et la MRC de La Jacques-Cartier paie 122,62 % desdits coûts;

CONSIDÉRANT les représentations faites relatives à l'iniquité de la facturation de la Sûreté du Québec auprès des autorités compétentes;

CONSIDÉRANT l'état de non-avancement du dossier;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-09

Il est proposé par monsieur **Hans Gruenwald Jr**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **demande** au gouvernement du Québec que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce rétroactivement;

que la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53 % des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindres coûts soit faite au niveau provincial;

qu'une copie soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, à la députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois ainsi qu'à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols pour suivi du dossier;

qu'une copie soit envoyée à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui;

qu'une copie soit envoyée aux MRC payant 80 % des coûts ou plus, soit : la MRC La Jacques-Cartier, la MRC Memphrémagog, la MRC Les Pays-d'en-Haut et la MRC Les Laurentides;

qu'une copie soit envoyée aux municipalités touchées, soit pour la MRC de :

- La Jacques-Cartier : Saint-Tite-des-Caps, Saint-Ferréol-les-Neiges, Lac Saint-Joseph, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac Delage, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, La Jacques-Cartier, pour un coût total de 122,62 %;
- Memphrémagog : Stanstead (ville), Ogden, Stanstead (canton), Potton, Ayer's Cliff, Hatley (municipalité), North Hatley, Hatley (canton), Eastman, Bolton-Est, Saint-Étienne-de-Bolton, Stukely-Sud, pour un coût total de 92,66 %;
- Les Pays-d'en-Haut : Estérel, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masso, Sainte-Adèle, Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Sauveur, Morin-Heights, Lac-des-Seize-Îles, Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard, pour un coût total de 81,98 %;
- Les Laurentides : Val-Morin, Val-David, Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Saint-Faustin-Lac-Carré, Barkmere, Montcalm, Arundel, Huberdeau, Amherst, Brébeuf, Lac-Supérieur, Val-des-Lacs, La Conception, Labelle, La Minerve, pour un coût total de 89,30 %;
- Vaudreuil-Soulanges : Rivière-Beaudette, Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Saint-Clet, Les Cèdres, Pointe-des-Cascades, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, L'Île-Cadieux, Hudson, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton, Très-Saint-Rédempteur, Rigaud, Pointe-Fortune, pour un coût total de 111,10 %;

pour appui.

Proposition adoptée.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 RENCONTRE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE RIVIÈRE-BEAUDETTE, SAINTE-MARTHE, SAINT-TÉLESPHORE, POINTE-DES-CASCADES, LES CÈDRES, COTEAU-DU-LAC, LES COTEAUX, SAINT-ZOTIQUE, SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON, SAINT-CLET ET SAINT-POLYCARPE POUR POSSIBILITÉ DE PARTAGE DE SERVICES : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez fait un retour sur la rencontre avec ces municipalités. Il ajoute que la rencontre fut marquée d'échanges libres entre les maires et les directeurs généraux présents sur le partage de services.

9.2.2 REFONTE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) : SUIVI

Monsieur Michel Vaillancourt mentionne que, dans le but de se conformer à la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC se doit de produire cette année la deuxième version du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Il ajoute que la réussite de ce deuxième schéma repose en partie sur la collaboration de tous et plus particulièrement des maires, mairesses et élus de chacune de nos municipalités. Les élus échangent sur la première version du schéma et posent des questions.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 OPTIMISATION DE LA GESTION DES COURS D'EAU : POSITIONNEMENT

Le directeur général explique le plan d'action et les objectifs du projet d'optimisation des cours d'eau. Il mentionne, entre autres, vouloir revoir la réglementation qui se veut présentement contraignante dans certaines situations, donner plus de pouvoir aux municipalités locales et axer nos interventions en mode prévention plutôt qu'en mode réaction. Le tout, afin de réduire de façon significative les coûts de gestion. Monsieur Raymond Malo, sera responsable de mettre sur pied une table de travail afin de démarrer le processus. Il dépose le document suivant :

Projet : Optimisation de la gestion des cours d'eau dans une optique de développement durable

Mise en contexte

Sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, il y a plus de 1 300 km de cours d'eau réglementés et la MRC budgète annuellement plus de 1 million de dollars pour leur entretien. Toutefois, la grande majorité du réseau hydrique est dépourvu de berges adéquates. De plus, les pratiques agricoles favorisant le drainage et le profilage des cours d'eau augmentent le débit de ceux-ci et ont un impact sur leur capacité hydrique. Tout cela accroît le coût et le nombre d'entretien nécessaire afin d'assurer le bon écoulement des eaux.

Définition

Le projet consiste à optimiser la gestion des cours d'eau en incluant la notion de développement durable pour une gestion par bassin versant. Le mode opératoire de la MRC et les processus décisionnels seront révisés afin de réduire le temps et les coûts.

Objectifs poursuivis

Optimiser la gestion des cours d'eau :

1. Réduire les coûts de gestion et d'entretien des cours d'eau;
2. Intégrer les meilleures pratiques en vigueur au niveau national ou international;
3. Impliquer les municipalités dans les opérations;
4. Collaborer avec les autres MRC et municipalités du Québec et les Comtés unis de Prescott-Russell en Ontario.

Pour ce faire, il faut :

- Établir un portrait de l'état des cours d'eau « état des rives et capacité hydrique »;
- Sensibiliser les municipalités à la nécessité de faire appliquer une rive végétalisée à partir du talus sur l'ensemble des cours d'eau;
- Développer des outils géomatiques comme aide à la décision dans les opérations;
- Mettre à jour la politique relative à la gestion des cours d'eau et le règlement 183, 183-1 (établir une vision régionale);
- Sensibiliser et favoriser l'acceptabilité du projet vis-à-vis des parties prenantes, dont les agriculteurs;
- Communiquer aux riverains les résultats du projet.

Échéancier sommaire

- Novembre 2014 à septembre 2015 - Visite des autres municipalités et MRC au Québec et en Ontario
- Février 2015 - Rencontre avec les directeurs généraux des villes
- Février 2015 - Création de la table de travail sur la gestion des cours d'eau
- Hiver 2015 - Première étude de cas dans un sous-bassin versant
- Hiver 2015 - Débuter la réalisation d'un plan de communication
- Printemps 2015 - Démarrer la révision du mode d'opératoire de la gestion des cours d'eau
- Automne 2015 - Entreprendre la modification de la réglementation actuelle de la MRC
- Hiver 2016 - Deuxième étude de cas dans un sous-bassin versant



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- Printemps 2016 - Appliquer la révision du mode opératoire de la gestion des cours d'eau

Collaborateurs

- Municipalités locales : gestion et application de la réglementation de la rive, participer à l'optimisation de la gestion des cours d'eau;
- Inspecteurs municipaux : implication dans une gestion intégrée des travaux et échanges sur la réglementation;
- UPA : collaborer au projet et aides financières;
- MAPAQ : collaborer au projet, expertise et aides financières;
- COBAVER : expertise, travail terrain, épauler pour l'aménagement des rives;
- Clubs-conseils en agroenvironnement : expertise, travail terrain et lien avec le milieu;
- Géomatique : expertise, échanger sur la réglementation et sur l'objectif régional;
- Prescott-Russell et autres MRC du Québec : favoriser les échanges et améliorer la gestion des cours d'eau;
- Université Concordia : recherche au niveau de l'hydrogéomorphologie.

Table de travail sur la gestion des cours d'eau

Pour impliquer les municipalités et les différents acteurs de la région dans le projet, une table de travail sera créée. Elle sera préparatoire à la décision et pourra faire des recommandations aux différentes instances de la MRC. Les membres seront : l'UPA, le COBAVER et les municipalités des Cèdres, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Polycarpe, Saint-Zotique, et Vaudreuil-Dorion.

11.2 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

12.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE COTEAU-DU-LAC, MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DU TAQ : APPUI

CONSIDÉRANT la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) du 25 mars 2011 ordonnant l'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 164,76 hectares afin de permettre l'agrandissement du parc industriel de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été confirmée par la Cour d'appel du Québec le 18 novembre 2014 et qu'aucune demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada n'a été déposée en date du 18 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la décision fait partie de l'aire d'affectation agricole au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra modifier son schéma d'aménagement révisé de manière à ce que l'usage visé par l'exclusion y soit conforme et que cette modification entre en vigueur dans les 24 mois à partir du 18 janvier 2015, sans quoi la décision est inopérante et nulle d'effet;

CONSIDÉRANT QUE les démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) sont en cours afin d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et y prévoir les mesures de compensation sur une superficie d'environ 30 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coteau-du-Lac ne pourra, dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation, attester que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal puisque le processus de modification du schéma d'aménagement



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

révisé et de la réglementation municipale, par voie de concordance, sera entamé dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT l'appui de la MRC au projet d'agrandissement du parc industriel depuis le début des démarches entreprises devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la Ville de Coteau-du-Lac, comme en atteste la résolution numéro 2008-06-105 adoptée par le conseil de la MRC en 2008;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé est en cours de modification afin de se conformer aux orientations métropolitaines (règlement de concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal);

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de réitérer** l'appui de la MRC au projet d'agrandissement de l'aire d'affectation industrielle sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac où les usages autorisés seront majoritairement reliés à la logistique et **de procéder** dans les meilleurs délais à la modification du schéma d'aménagement révisé afin d'assurer la mise en œuvre de la décision du TAQ.

qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Ville de Coteau-du-Lac et au Groupe Alta-Socam.

Proposition adoptée.

12.2.2 DÉSAPPROBATION PAR LA CMM DU RÈGLEMENT 167-15 DE LA MRC MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL PUISQU'IL N'EST PAS CONFORME AUX ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET CRITÈRES DU PMAD EN VIGUEUR : DÉPÔT

Dépôt de la lettre reçue de la CMM nous informant de leur désapprobation du règlement 167-15. Monsieur Raymond Malo donne des explications sur la suite des événements dans ce dossier. Ainsi il mentionne qu'il rencontrera monsieur Robert Grimaudo à ce sujet et que subséquemment, il rencontrera les intervenants de la CMM.

12.3 « LE PETIT POUVOIR » : DEMANDE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CURETAGE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres, communément connue sous le nom « Le Petit pouvoir », bénéficie d'un statut de classement en tant qu'immeuble patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications du Québec depuis 1984;

CONSIDÉRANT QUE le Petit pouvoir fait partie intégrante du canal de Soulanges, qui est reconnu comme ensemble patrimonial de portée métropolitaine au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE le Petit pouvoir est reconnu au schéma d'aménagement révisé de la MRC comme un patrimoine industriel possédant une importance historique et culturelle régionale et au-delà;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Politique culturelle de la MRC qui vise à préserver et mettre en valeur les témoins de l'histoire et de l'art de vivre des citoyens de Vaudreuil-Soulanges pour les générations actuelles et futures, notamment en contribuant à la réflexion qui entoure le projet de mise en valeur culturelle, patrimoniale et architecturale du Parc régional du Canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT la création de la Table du canal de Soulanges pilotant le projet de réouverture et de mise en valeur du Petit pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du projet est de rendre le Petit pouvoir accessible au public et d'en faire un lieu d'intérêt et d'attraction touristique;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la conservation intégrale du milieu naturel des abords du fleuve et de la rivière à la Graisse;

CONSIDÉRANT QUE le Petit pouvoir et les terrains adjacents appartiennent au ministère des Transports du Québec depuis 1965;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le ministère ne remplit pas ses obligations légales quant au maintien en bon état du bâtiment en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec (devenue la Loi sur le patrimoine culturel du Québec en 2012);

CONSIDÉRANT QUE le Petit pouvoir est inoccupé et que l'accès au bâtiment et au site est interdit depuis 1995;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est placardé depuis le printemps 2010 et est en détérioration progressive et continue;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de ses partenaires d'acquérir la propriété afin de réaliser le projet de réouverture et de mise en valeur du Petit pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE ce projet servira de levier pour la mise en valeur du canal de Soulanges dans son ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment requiert des travaux de curetage immédiats et que le MTQ a la responsabilité en tant que propriétaire de les réaliser;

CONSIDÉRANT QU'après l'exécution immédiate des travaux de curetage, un organisme à but non lucratif (OBNL) sera constitué afin de gérer le projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table du canal de Soulanges du 16 décembre 2014 relative aux travaux de curetage pour le Petit pouvoir;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-11

Il est proposé par monsieur **Gilles Santerre**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **de demander** au ministère des Transports du Québec **que soient exécutés** à ses frais tous les travaux de curetage énumérés ci-dessous sur l'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres (« Le Petit pouvoir »), et ce, en prévision de l'acquisition de la propriété par la MRC de Vaudreuil-Soulanges ou la municipalité locale:

- **que** les briques aux coins de l'édifice soient réparées;
- **que** les drains du toit soient remplacés;
- **que** soit partiellement exposé sous le sol le mur nord de l'édifice, permettant la vérification de son imperméabilisation contre la migration de l'eau du canal et le drain qui, entre le canal et l'édifice, évacue l'eau de l'aire de la cour;
- **que** l'édifice soit vidé des meubles et matériaux vandalisés;
- **qu'**une structure temporaire, telle une poutre, soit construite au rez-de-chaussée pour rendre sécuritaire l'investigation de l'étendue de la faiblesse de la dalle et pour permettre la démolition sécuritaire de cette dernière et le remplissage de l'espace, sous une nouvelle dalle. Ceci, aussi longtemps que nécessaire, soit jusqu'au moment marquant le début des travaux de remplacement;
- **que** soient installées aux escaliers des rampes de sécurité temporaires, en permettant l'accès avant l'exécution des travaux de restauration du bâtiment;
- **que** la dépendance en brique soit vidée et fermée avec barricades, permettant son utilisation comme entrepôt; et
- **que** soit agréé un accord avec le MTQ visant le déplacement du tracé de la piste cyclable, la faisant passer entre le bâtiment et le fleuve. Ce nouveau tracé augmenterait la présence des gens sur le site, bonifiant sa sécurité contre le vandalisme;

que ces travaux soient réalisés en 2015.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 PACTE RURAL 2 : MODIFICATION À L'OCTROI DES SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT les projets soumis et acceptés dans le cadre du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs doivent remettre à la fin de leur projet une reddition de compte démontrant les sources de revenus et les dépenses encourues;

CONSIDÉRANT QUE certains projets ont demandé un investissement moins important du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT QUE certains projets ne sont pas en mesure de débiter leur projet et de le compléter avant le 31 mars 2015, moment où la MRC doit remettre la reddition de compte du Pacte rural 2 (2007-2014) au MAMOT;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'approuver** la modification suivante aux demandes des subventions octroyées dans le cadre du Pacte rural 2, selon les montants indiqués :

Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé	Montant révisé
Municipalité de Rivière-Beaudette (appel 8)	Réalisation d'une démarche de planification stratégique	10 000 \$	0 \$

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – ACCOMPAGNEMENT : INFORMATION

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par madame **Aline Guilloite** et résolu **d'accepter** une subvention, de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, sous forme d'accompagnement stratégique et technique pour le développement des services de transport collectif rural.

Proposition adoptée.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

15.1 ENTENTE SPÉCIFIQUE EN PATRIMOINE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS : AUTORISATION DE NÉGOCIATION ET DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'une première entente de développement culturel (2011-2014) a permis à la MRC de réaliser, en collaboration avec la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain et le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, une démarche exhaustive et innovatrice de caractérisation du patrimoine bâti du territoire;

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente (2015-2017) permettra de mettre en œuvre les recommandations issues de la démarche de caractérisation du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente (2015-2017) permettra de documenter le patrimoine archéologique et paysager de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente (2015-2017) permettra d'effectuer des travaux relatifs à la mise en valeur du Petit Pouvoir des Cèdres en tant qu'équipement régional;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente (2015-2017) permettra d'apparier à 100 % les montants investis par la MRC dans la mise en valeur du patrimoine.

CONSIDÉRANT QU'un montant de 30 000 \$ est disponible au poste budgétaire 02 702 00 447 et qu'un montant de 25 000 \$ est disponible au poste budgétaire 02 622 00 410 pour l'année 2015;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-14

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à **négoier** et à **signer** l'entente spécifique en patrimoine 2015-2017 et de prévoir les montants nécessaires pour honorer l'entente pour les années 2016 et 2017.

Proposition adoptée.

15.2 RÉVISION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DANS LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - TOURNÉE DE CONSULTATION DES MUNICIPALITÉS : RAPPEL PAR M. JEAN-YVES POIRIER

Monsieur Jean-Yves Poirier rappelle qu'il y aura une tournée de consultation des municipalités dans le cadre de la révision de la politique culturelle de la MRC dans la voie du développement durable.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 FONDATION BRYAN LIEW : DEMANDE D'APPUI

15-01-28-15

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu **d'appuyer** la *Fondation Bryan Liew*, afin qu'elle puisse obtenir une aide financière du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou de tout autre programme applicable pour leur projet de construction d'une piste d'athlétisme synthétique extérieure dans Vaudreuil-Soulanges, plus précisément à Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

16.2 COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS - TERRITOIRE INTACT : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT le dépôt du scénario de regroupements des commissions scolaires proposé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Monsieur Yves Bolduc, pour le réseau francophone de l'éducation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CC 14-12-68 de la Commission scolaire des Trois-lacs, qui appuie la proposition du ministre à l'effet que son territoire demeure intact et qu'elle garde intégralement son entité actuelle;

CONSIDÉRANT QUE nous appuyons le maintien de la proximité des services éducatifs offerts par la Commission scolaire aux élèves et à toute la population de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire connaît bien la population de Vaudreuil-Soulanges, la prospective démographique de la région ainsi que les milieux socio-économiques et culturels, ce qui lui permet d'offrir des services qui répondent aux besoins de la région;

CONSIDÉRANT QUE la situation géographique de la Commission scolaire est distincte, car elle est bordée au nord, à l'est et au sud par des bassins d'eau, et à l'ouest par l'Ontario;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-16

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'appuyer** la Commission scolaire des Trois-Lacs afin que son territoire demeure intact et qu'elle garde intégralement son entité actuelle.

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- Madame Lucie Charlebois, députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique;
- Madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

Proposition adoptée.

16.3 ROUTE VERTE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT l'annonce du retrait prochain du financement de la Route verte par le gouvernement du Québec dans le cadre du pacte fiscal 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la portion de la piste cyclable de la Route verte située sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges fait partie des équipements régionaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif résolution CA 15-01-21-18;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-17

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **de prendre** vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) à même le fonds des politiques pour aider à atténuer les effets du non-financement de la piste cyclable de la Route verte située sur le territoire de la MRC, **de mandater** le directeur général pour rencontrer les municipalités concernées et **s'entendre** sur la distribution du vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), **de faire** les représentations nécessaires auprès des instances publiques afin **de trouver** des fonds pour le fonctionnement et l'entretien de ladite piste.

Proposition adoptée.

17. RAPPORT DES ÉLUS

17.1 PROJET D'OLÉODUC DE TRANSCANADA : SUIVI

Monsieur Simon Richard informe les membres du conseil que le processus de consultation, afin d'être reconnu à titre de participant aux audiences de l'Office national de l'énergie pour le projet d'oléoduc de Transcanada, a été simplifié. Le processus aura lieu du 3 février au 3 mars 2015 et monsieur Richard, à la demande de monsieur Robert Grimaudo, enverra les liens pertinents aux municipalités de la MRC afin de faciliter le tout.

17.2 FORMATION OFFERTE PAR LE COLLÈGE AHUNTSIC

Monsieur Guy Pilon informe les membres du conseil que le Collège Ahuntsic serait en mesure d'offrir des formations dans la région de Vaudreuil-Soulanges, entre autres, en génie civil et il serait prêt à offrir une salle gratuitement. Il souligne également que les municipalités économiseraient des frais de déplacement et sauveraient du temps.

Madame Mylène Blais s'engage à faire parvenir l'information aux municipalités de la MRC et demande aux personnes intéressées d'aviser madame Véronique Coutu, Conseillère pédagogique, pour vérifier s'il y a suffisamment d'inscriptions pour que le projet soit viable.

17.3 ÉTAPES À SUIVRE POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN SOUMISE AU PMAD : DÉPÔT DE DOCUMENT

Monsieur Guy Pilon dépose un document démontrant les multiples étapes à suivre lorsqu'une demande de modification du périmètre urbain est soumise au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Le directeur général demande à ce que ledit document soit envoyé à toutes les municipalités de la MRC.

17.4 ORGANISME « RELAIS POUR LA VIE »

Monsieur Yvan Cardinal rappelle aux membres du conseil la pertinence de soutenir l'organisme « Relais pour la vie ».



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée par les citoyens.

19. PROPOSITION DE HUIS CLOS

15-01-28-18

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de procéder** à huis clos à 20 h 48.

Proposition adoptée.

20. LEVÉE DU HUIS CLOS

15-01-28-19

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **de lever** le huis clos à 21 h 35.

Proposition adoptée.

21. MATIÈRES RÉSIDUELLES

21.1 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADOPTION DU PROJET

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en vigueur depuis le 10 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 53.11 de la LQE) stipule que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé cinq (5) ans après sa mise en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, le conseil de la MRC a adopté, le 27 août 2014, la résolution numéro 14-08-27-18 pour le démarrage du processus de révision complète du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une copie certifiée conforme de cette résolution et de l'avis public a été transmise au ministre, et ce selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 53.11, chapitre Q-2 de la LQE);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (article 53.12, chapitre Q-2 de la LQE) stipule que « Dans les 12 mois qui suivent le début du processus d'élaboration du plan, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion »;

CONSIDÉRANT QU'à la Table des directeurs généraux élargie de la MRC tenue le 17 septembre 2014, la MRC a présenté aux élus, directeurs généraux et leurs professionnels responsables de l'environnement et des communications, le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et ses orientations;

CONSIDÉRANT QU'à la Table des directeurs généraux élargie de la MRC tenue le 19 novembre 2014, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a fait une présentation aux élus, directeurs généraux et leurs professionnels responsables de l'environnement et des communications des projets en environnement en lien avec le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résolutions ont été adoptées par le conseil de la MRC suite à ces consultations;

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2015 le projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été présenté par M. Robert Comeau de l'Association des Organismes Municipaux de Gestion de Matières Résiduelles (AOMGMR) aux élus et directeurs généraux des 12 municipalités visées par son application;

CONSIDÉRANT QUE les délais requis par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et prévus par la loi, sont de 60 jours pour l'analyse et la conformité du projet de Plan suite à sa transmission par la MRC;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 53.23 de la LQE la résolution doit indiquer le délai à l'intérieur duquel le projet de Plan sera soumis à la consultation publique;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-20

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter**, le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour transmission et analyse de conformité par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

d'autoriser des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de Plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagnée d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

d'autoriser la consultation du projet de Plan au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

Proposition adoptée.

21.2 ACQUISITION DE L'UNITÉ DE TRANSFORMATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT les objectifs à atteindre dans le cadre de la 3^e politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 60 % des matières organiques générées sur notre territoire doivent être valorisées d'ici la fin de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de la matière organique au Québec sera banni en 2020;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du projet pilote de collecte des matières organiques prévue au printemps 2015;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de la collecte des matières organiques prévue en 2016 sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-07-16-08 autorisant la MRC à amorcer la procédure d'appel d'offres public pour l'acquisition de matériel et d'équipement traitant les résidus alimentaires, les résidus verts, les boues municipales et industrielles en conformité aux spécificités techniques établies;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-11-26-29 autorisant la MRC à approuver la grille d'analyse et les spécificités techniques de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission reçue, le tout exécuté le 21 janvier 2015 suite à l'appel d'offres publiques en date du 28 novembre 2014 pour l'acquisition de matériel et d'équipement traitant les résidus alimentaires, les résidus verts, les boues municipales et industrielles en conformité aux spécificités techniques établies;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la conformité du soumissionnaire par un comité de sélection le 22 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 30 725 et au Fonds environnement;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-21

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** le directeur général de la MRC, **accompagné** de messieurs Paul Herrbach et Hans Gruenwald Jr **à négocier** le prix à la baisse, conformément à la loi, et **à autoriser** le préfet et le directeur général **à signer**, avec la firme *ASM Organic Recyclates*, un contrat pour l'acquisition, l'installation et le déploiement de matériel et d'équipement traitant les résidus alimentaires, les résidus verts, les boues municipales et industrielles en conformité aux spécificités techniques établies et ce, après avoir consulté le préfet et les membres du Comité administratif, au montant maximal de trois-cent-soixante-dix-huit-mille-cinq-cent-cinquante-cinq et cinquante-huit cents (378 555,58 \$) plus taxes applicables.

Proposition adoptée.

21.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES, L'ACHAT, LA GESTION ET LA DISTRIBUTION DES BACS ET DES SACS DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES 2015 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT les objectifs à atteindre dans le cadre de la 3^e politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 60 % des matières organiques générées sur notre territoire doivent être valorisées d'ici la fin de l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de la matière organique au Québec sera banni en 2020;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du projet pilote de collecte des matières organiques prévue au printemps 2015;

CONSIDÉRANT l'acquisition de l'unité de transformation de la matière organique prévue au conseil du 28 janvier 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 30 419;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-22

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à aller en appel d'offres public ou **de convenir** d'une entente avec toute municipalité pour la collecte, le transport des matières organiques et l'achat, la gestion et la distribution des bacs et des sacs dans le cadre du projet pilote de collecte des matières organiques 2015.

Proposition adoptée.

21.4 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE REMISE POUR L'ENTREPOSAGE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX À L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT les objectifs à atteindre dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 26 avril 2013 sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est tenue de respecter les mesures de sécurité relatives à l'entreposage des résidus domestiques dangereux en vertu du Règlement sur les matières dangereuses, article 118, paragraphe 4 c) de l'article 70.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c-Q-2);

CONSIDÉRANT QUE la quantité de résidus domestiques dangereux entreposée dans la remise actuelle de l'écocentre ne suffit plus à entreposer les quantités provenant des citoyens et de nos municipalités locales;

CONSIDÉRANT l'implantation prévue d'écocentres satellites sur le territoire en 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Table en environnement de la MRC du 7 octobre 2014 recommandent que les résidus domestiques dangereux ne soient pas acceptés dans les écocentres satellites;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-23

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à **aller** en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'une remise pour l'entreposage de résidus domestiques dangereux à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

21.5 VALORISATION DES HALOCARBURES - COLLECTE, TRANSPORT ET RÉCUPÉRATION POUR L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE Recyclage ÉcoSolutions inc. est la firme qui détient l'exclusivité de la technologie SYSTÈME SEG, afin de récupérer les gaz halocarbures contenus dans les mousses isolantes des appareils électroménagers froids sur le territoire canadien;

CONSIDÉRANT la situation de fait vu l'existence d'un fournisseur unique;

CONSIDÉRANT QUE les articles 935, 936 et 938.0.2 du Code municipal du Québec ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services et qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-24

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'autoriser** l'administration à octroyer un contrat d'une année, de gré à gré, à la Firme Recyclage ÉcoSolutions inc.

Proposition adoptée.

21.6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE, DÉMARCHES ENTAMÉES POUR L'ÉCOCENTRE SATELLITE ET PROPOSITION : ADOPTION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (PGMR);

CONSIDÉRANT la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement provincial et les objectifs de son plan d'action 2011-2015;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéros 14-04-30-31 et 14-05-28-29 mettent fin aux travaux relatifs à la construction d'un écocentre de la MRC situé dans la ville de Rigaud;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT une étude effectuée par *Chamard et associés* en octobre 2014, les municipalités pressenties sur le territoire pour l'implantation de dépôts satellites sont les municipalités de Saint-Zotique, de Rigaud et la ville de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT QUE les dépôts satellites desserviront toutes les municipalités et les citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et seront complémentaires aux services offerts à l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la Table en environnement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 5 novembre 2014 recommande l'implantation de dépôts satellites sur le territoire dans un concept « clé en main »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zotique a manifesté son intérêt et a offert à la MRC un terrain gratuit de sa municipalité pour l'implantation d'un dépôt satellite sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'UNE lettre d'intention de la MRC de Vaudreuil-Soulanges datée du 6 novembre 2014 a été envoyée à la municipalité de Saint-Zotique en vue de proposer une entente de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zotique a adopté la résolution no 2014-11-341 autorisant la municipalité à implanter un écocentre satellite régional sur son territoire pour le dépôt de matériaux secs en lien avec l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de mandater le directeur général à entamer les démarches nécessaires afin que soit négocié une entente menant à un partenariat avec la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zotique a adopté la résolution no 2014-12-384 autorisant la municipalité à aller en appel d'offres afin d'obtenir les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la préparation de plans et devis pour aménager un écocentre satellite à Saint-Zotique, la rédaction d'appel d'offres de services d'entrepreneur général et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zotique a déposé, aux membres de la Table environnement de la MRC tenue le 15 janvier 2015, une proposition budgétaire ainsi qu'un échéancier préliminaires pour l'implantation prévue d'un dépôt satellite sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Table environnement ont analysé la proposition et recommande l'implantation du dépôt satellite dans la municipalité de Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT le début des travaux par la municipalité de Saint-Zotique prévu le 4 mai 2015 et la mise en opération du dépôt satellite prévue à la mi-juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC sera propriétaire des installations et qu'advenant tout déplacement des installations, celui-ci sera aux frais de la Municipalité de Saint-Zotique;

POUR CES MOTIFS,

15-01-28-25

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** la municipalité de Saint-Zotique à **aller** en appel d'offres, à **accorder tout contrat** après en avoir reçu la permission écrite de la MRC et ensuite à **procéder** à tous les travaux relatifs à l'implantation d'un écocentre-satellite régional et d'autoriser le préfet et le directeur général à **signer** toutes les ententes de gestion tant pour les dépenses d'investissement de capital (CAPEX) que pour les dépenses d'exploitation (OPEX).

Proposition adoptée.

21.7 PROTOCOLE DE RECHERCHE AVEC LE PROGRAMME DE BOURSES MITACS - « ÉTUDE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA STABILISATION BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE DE LA TECHNOLOGIE ATAD OPTIMISÉE. APPLICATIONS AUX RÉSIDUS DOMESTIQUES ET AUX RÉSIDUS VERTS » : ADOPTION

Ce point est retiré.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

22. DÉVELOPPEMENT

22.1 TOURISME SUROÎT : AFFECTATION DES EXCÉDENTS 2014

15-01-28-26

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** le directeur général à faire parvenir une lettre de réponse afin de les informer qu'en vertu du contrat nous liant à Tourisme Suroît, ils se doivent de nous faire parvenir une reddition de compte pour obtenir les montants exacts auxquels la MRC a droits et que le conseil va se **positionner** à la rencontre de février pour analyse et suivi du dossier et adoption potentielle d'une résolution.

Proposition adoptée.

23. CLÔTURE OU AJOURNEMENT

15-01-28-27

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **que la séance soit levée** à 21 h 37.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier